



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Berchem-Sainte-Agathe
Service de l'Urbanisme
Avenue du Roi Albert, 33
B - 1082 BRUXELLES

Bruxelles, 29/04/2022

Votre réf. : UEP / 22 / MEM / MN / AB 8347
Réf. CRMS : BSA20058
Réf. NOVA : 03/DER/1778024

BERCHEM-STE-AGATHE. Venelle du Champ du Moulin, 25
(= ZP de la Cité moderne)
PERMIS D'URBANISME : extension d'une maison unifamiliale :
nouvelle proposition avec volumétrie réduite
Demande de la Commune du 28/03/2022



Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 20/04/2022, a émis l'avis suivant.

Le projet n'aurait pas d'impact sur les vues vers et depuis l'ensemble classé de la Cité moderne, notamment en été, en raison de l'écran végétal existant. Le volume en toiture a par ailleurs été réduite dans cette mouture du projet par rapport à celle examinée en novembre 2021. La CRMS accepte la nouvelle proposition en privilégiant la variante n°2.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : mherla@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; sdaeavernier@berchem.brussels ;
nmebarka@berchem.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advises@urban.brussels

1/1